

Les impôts locaux communaux augmentent !

Entre 2013 et 2019, les taux de la taxe d'habitation ne baissent que de 0,32 et pour la taxe foncière de seulement 3,32 points. Mais les bases qui servent au calcul de l'impôt (ce qu'on appelle la valeur locative de nos habitations) ont été revalorisées en moyenne de 2% par an. Il y a DONC, en fait, une augmentation de 10,71% pour la taxe d'habitation et pour la taxe foncière une augmentation de 22,58 %. Cela c'est pour les taxes votées par les élus de la majorité du conseil municipal de Givors. Mais regardons les autres taxes. Pour le foncier bâti (mais c'est valable aussi pour la taxe d'habitation) une nouvelle taxe sur l'intercommunalité autrefois budgétisée s'est ajoutée en passant de 1,76% à 1,96%... Donc, avec le taux de la Métropole, le taux est passé de 2013 à 2019 de 36,20 à 34,73 soit une pauvre baisse de 1,47%, sachant que les bases, elles, ont augmenté dans le même temps de 24% !!! Vous noterez avec nous l'énorme taux du foncier bâti à Givors qui reste dans le peloton de tête des communes du département !

Nous répétons depuis 10 ans qu'il faut tenir compte de l'augmentation des bases si on veut que les impôts baissent.

Ne vous laissez pas impressionner par les tableaux et graphiques mensongers du Vivre à Givors, regardez tout simplement vos feuilles d'impôts.

www.givors.info defigivordin@gmail.com Publié le 06/04/2019

Michelle Palandre

Alain Pelosato